



## Propriétaire qui entre chez le locataire

-----  
Par martine8

Bonjour,

Je loue un appartement pour 2 mois, la propriétaire veut entrer chez moi pour un diagnostic le 22 juin alors que je quitte l'appartement le 30 juin. Je travaille la journée, cela ne la dérange pas d'entrer chez moi sans que je sois là, est-ce normal? Si je refuse, elle me menace de me mettre dehors! J'ai signé un contrat jusqu'au 30 juin et j'ai payé le loyer. Est-ce légal?

Meilleures salutations.

-----  
Par isernon

bonjour,

le propriétaire n'a pas le droit d'entrer chez vous sans votre accord.

pour éviter cette intrusion de votre propriétaire en votre absence, il est conseillé de changer le barillet de la serrure de votre porte d'entrée.

salutations

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez changer uniquement le barillet et remettre celui d'origine avant de quitter le logement et rendre les clés.

Vous pouvez aussi mettre une caméra de surveillance, un détecteur de présence avec une sirène d'alarme en cas d'intrusion.

Vous pouvez aussi adresser à votre bailleur cet article du code pénal :

Article 226-4

Version en vigueur depuis le 26 juin 2015

Modifié par LOI n°2015-714 du 24 juin 2015 - art. unique

L'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le maintien dans le domicile d'autrui à la suite de l'introduction mentionnée au premier alinéa, hors les cas où la loi le permet, est puni des mêmes peines.

-----  
Par martine8

Merci beaucoup pour vos réponses.

Meilleures salutations.